

Fédération Française de Karaté
et Disciplines Associées

Le Président

**Aux présidents des clubs du
département de l'Indre**

Montrouge, le 2 octobre 2017

Réf. : FD/CS/COUR009

Dossier suivi par :

Service juridique
Tél : 01 41 17 44 41
Fax : 01 41 17 06 51
juridique@ffkarate.fr

Madame, Monsieur,

Dans un courriel du 22 septembre 2017, adressé à l'ensemble des présidents de clubs du département de l'Indre, nous vous avons fait part de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Fédération à l'encontre du Comité départemental de l'Indre.

Il en résulte que l'association concernée est dépourvue de toute légitimité fédérale et ne peut plus être considérée comme une instance départementale de la FFK.

Ainsi, les prérogatives du Comité départemental de l'Indre sont désormais conférées à la Ligue régionale Centre Val de Loire

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président
Francis DIDIER

